



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE **Gestion des avenants**



■ Document mis à jour le 8 décembre 2025

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DES AVENANTS

Lorsqu'une modification intervient dans les conditions de travail d'un salarié (évolution de statut, de fonction, de rémunération, d'amplitude de travail, etc.), il est nécessaire d'établir un avenant au contrat de travail. Ce document formalise l'accord des parties et sécurise la relation contractuelle. Qu'il s'agisse d'un changement temporaire ou définitif, la procédure à suivre reste identique.

■ SOMMAIRE

CRÉATION D'UN AVENANT.....	3
EXEMPLES.....	5
Évolution du salaire.....	5
Changement de statut.....	6
Modification du temps de travail.....	7
Changement temporaire du contrat de travail.....	9

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DES AVENANTS

CRÉATION D'UN AVENANT

La création d'un avenant se fait au niveau du **Contrat du salarié - Période d'emploi** :

116 - DUMONT Laure

- Comptable
 - Horaires
 - Organismes
 - Salaire de Base
 - Options légales
 - Compteurs
- Documents
- Ancienneté

Période d'emploi

Date début du contrat : 01/02/2024 Date d'autorisation d'embauche : ☐ DPAE effectuée

Date de transfert du contrat : ☐ Bulletin(s) différé(s)

Avenant - - - - Cliquer sur **Avenant**. ☐ Bulletin(s) post-sortie

Période d'essai

☐ Période d'essai

☐ Fin de période d'essai

Fin de contrat

Date fin du contrat : Dernier jour travaillé (Fin contrat) :

Date d'autorisation de licenciement :

Puis renseigner la **Date de début de l'avenant** :

Créer un avenant

Date début avenant 15/09/2025

Enregistrer Annuler

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DES AVENANTS

Un nouveau contrat, reprenant les mêmes informations que le contrat initial, apparaît dans l'arborescence.

▼ 116 - DUMONT Laure

▼ **Comptable**

↳ Horaires

↳ Organismes

↳ Salaire de Base

↳ Options légales

↳ Compteurs

▼ **Comptable (15/09/2025)**

↳ Horaires

↳ Organismes

↳ Salaire de Base

↳ Options légales

↳ Compteurs

Documents

Ancienneté

Etablissement : 00030 - LA TOURANGEL

Convention collective

Convention collective applicable* : 1486 - Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils

Paramétrage conventionnel : Bureaux d'études techniques

Libellé de l'emploi* : Comptable ▼

Période d'emploi

Date début du contrat : 15/09/2025

Date d'autorisation d'embauche : ☐ DPAE effectuée

Date de transfert du contrat :

Avenant

Période d'essai

☐ Période d'essai

Modifier les données en fonction des changements à apporter au contrat de travail.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DES AVENANTS

EXEMPLES

Évolution du salaire

Dans le cas d'une augmentation de salaire, une fois l'avenant créé, aller dans **Salaire de base** puis modifier le **Montant du salaire mensuel** :

Liste des salariés

116 - DUMONT Laure

116 - DUMONT Laure

Comptable

Horaires

Organismes

Salaire de Base

Options légales

Compteurs

Comptable (15/09/2025)

Horaires

Organismes

Salaire de Base

Salaire de base

Libellé personnalisé

Unité de mesure10 - Heure

Quotité temps de travail151.67

Taux horaire contractuel

Montant du salaire mensuel2500

+ Calculer un brut

Ignorer le contrôle du SMIC

Ignorer le minimum applicable

La liste des salariés s'actualise en conséquence, intégrant les deux contrats : le premier prenant fin le **14/09/2025**, et le deuxième débutant le **15/09/2025**.

Matricule	Nom	Prénom	Libellé de l'emploi	Type du contrat	Statut catégoriel	Date entrée	Date sortie	Condition de l'emploi
00030 - SARL LA TOURANGEL (4 salariés)								
101	DURANT	Alain	DIRIGEANT	Contrat de travail à durée indétermin...	cadre (article 4 et 4bis)	01/01/2005		Temps plein
102	DASTE	Vincent	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	cadre (article 4 et 4bis)	01/01/2005		Temps plein
104	DOUCE	Marie-Lou	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	01/06/2015		Temps plein
116	DUMONT	Laure	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	01/02/2024	14/09/2025	Temps plein
			Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	15/09/2025		Temps plein

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DES AVENANTS

Changement de statut

Une fois l'avenant créé, modifier le **Statut conventionnel du salarié** et le **Code statut catégoriel (retraite complémentaire obligatoire)** dans la partie **Contrat** :

104 - DOUCE Marie-Lou

Comptable

Horaires

Organismes

Salaire de Base

Options légales

Compteurs

Comptable (22/09/2025)

Horaires

Organismes

Salaire de Base

Options légales

Compteurs

Documents

Ancienneté

Contrat

N° de contrat* : 00000

Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 99 - Non concerné

Nature du contrat : 01 - Contrat de travail à durée indéterminée de droit privé

Motif de recours :

Date fin prévisionnelle :

Application du circuit dérogatoire

Statut conventionnel du salarié : Cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales)

Code statut catégoriel (retraite complémentaire obligatoire) : 01 - cadre (article 4 et 4bis)

Code profession et catégorie socio-professionnelle : 543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers

Complément du PCS :

Type d'exonération :

Travailleur à l'étranger au sens de la sécurité sociale : Non concerné

Emplois multiples : ☐ Non connu ☒ Unique ☐ Multiple Employeurs multiples : ☐ Non connu ☒ Unique ☐ Multiple

☐ Salarié rémunéré par plusieurs établissements

Número objet spectacle :

Nom du tuteur :

Prénom du tuteur :

Modifier également la **Catégorie** au niveau des **Données conventionnelles** :

Données conventionnelles

Qualification :

Catégorie : Cadre

Indice : 0

Coefficient :

Coefficient supplémentaire : 0

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DES AVENANTS

La liste des salariés s’actualise en conséquence, intégrant les deux contrats : le premier prenant fin le **21/09/2025** (Non cadre), et le deuxième débutant le **22/09/2025** (Cadre).

Matricule	Nom	Prénom	Libellé de l'emploi	Type du contrat	Statut catégoriel	Date entrée	Date sortie
▼ 00030 - SARL LA TOURANGEL (4 salariés)							
101	DURANT	Alain	DIRIGEANT	Contrat de travail à durée indétermin...	cadre (article 4 et 4bis)	01/01/2005	
102	DASTE	Vincent	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	cadre (article 4 et 4bis)	01/01/2005	
104	DOUCE	Marie-Lou	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	01/06/2015	21/09/2025
			Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	cadre (article 4 et 4bis)	22/09/2025	
116	DUMONT	Laure	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	01/02/2024	14/09/2025
			Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	15/09/2025	

Modification du temps de travail

Dans le cas d'un salarié à temps partiel qui passe à temps plein, une fois l'avenant créé, aller dans les **Horaires** pour apporter les modifications souhaitées :

▼ 102 - DASTE Vincent

▼ Comptable

↳ Horaires

↳ Organismes

↳ Salaire de Base

↳ Options légales

↳ Compteurs

▼ Comptable (22/09/2025)

↳ Horaires

↳ Organismes

↳ Salaire de Base

📅 Temps de travail

Modalités d'exercice du temps de travail : 20 - Temps partiel

Unité de mesure : 10 - Heure

Salarié à temps partiel cotisant à temps plein :

Coefficient temps de travail : 0,5714

Nombre d'heures mensuelles: 86,67

☐ Acquisition de RTT

☐ Salarié hors champ de la mensualisation ⓘ

☐ Ne pas appliquer la proratisation du plafond (Temps partiel)

☐ Paiement des CP tous les mois ⓘ

☐ Neutraliser l'acquisition des CP ⓘ

Ici, le temps partiel est grisé et non modifiable.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DES AVENANTS

Au niveau des **Horaires théoriques**, cocher **Horaires établissement** (Défaut 35h) :

 **Horaires théoriques**

☒ Horaires établissement ☐ Personnaliser

Fiches horaire : Défaut 35h

Jour	Chômé Hebdo	Repos Hebdo	Début	Matin	Fin
lundi	☐	☐	09:00		12:00
mardi	☐	☐	09:00		12:00
mercredi	☐	☐	09:00		12:00

La partie **Temps de travail** se met alors automatiquement à jour :

 **Temps de travail**

Modalités d'exercice du temps de travail : 10 - Temps plein Unité de mesure : 10 - Heure

Coefficient temps de travail : 1 Nombre d'heures mensuelles : 151,67

☐ Acquisition de RTT

☐ Salarié hors champ de la mensualisation 

☐ Paiement des CP tous les mois 

☐ Neutraliser l'acquisition des CP 

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DES AVENANTS

La liste des salariés s'actualise en conséquence, intégrant les deux contrats : le premier prenant fin le **21/09/2025** (Temps partiel), et le deuxième débutant le **22/09/2025** (Temps plein).

Matricule	Nom	Prénom	Libellé de l'emploi	Type du contrat	Statut catégoriel	Date entrée	Date sortie	Condition de l'emploi
▼ 00030 - SARL LA TOURANGEL (4 salariés)								
101	DURANT	Alain	DIRIGEANT	Contrat de travail à durée indétermin...	cadre (article 4 et 4bis)	01/01/2005		Temps plein
102	DASTE	Vincent	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	01/01/2005	21/09/2025	Temps partiel
			Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	22/09/2025		Temps plein
104	DOUCE	Marie-Lou	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	01/06/2015	21/09/2025	Temps plein
			Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	cadre (article 4 et 4bis)	22/09/2025		Temps plein
116	DUMONT	Laure	Comptable	Contrat de travail à durée indétermin...	non cadre	01/02/2024	14/09/2025	Temps plein

■ Changement temporaire du contrat de travail

Lorsqu'un contrat est temporairement modifié (augmentation du nombre d'heures, du salaire, etc.) pour une durée déterminée (par exemple : 1 semaine, 3 mois...), la reprise du contrat initial doit impérativement faire l'objet d'un nouvel avenant à la fin de cette période temporaire. Cet avenant de retour au contrat initial évite le déclenchement d'une **FCTU**.

Exemple d'un salarié en CDI à temps plein depuis le 01/04/2022, percevant une rémunération de 2500 €. Au 15/03/2025, le salarié bénéficie d'une augmentation de salaire de 3000 € pour une durée de 3 mois en raison d'un remplacement d'un collègue.

Dans cet exemple, un premier avenant doit être créé au **15/03/2025** comprenant l'augmentation de salaire. Un deuxième avenant doit ensuite être créé au **16/06/2025** pour indiquer la reprise du contrat initial.